

Décision

Générale

colonial

Décision n° 70-176/SG/FIN autorisant Mme Amoune Mohamed Houmedane à acquérir un immeuble sis à Djibouti, rue Soleillet (T.F.n° 320).

n° 70-176/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication
18 février 1970

Numéro JO
n° 5 du 10/03/1970

Date du numéro
10 mars 1970

TEXTE INTÉGRAL

Mme Amoune Mohamed Houmedane eft autorisée à acquérir un immeuble, sis à Djibouti, rue Soleillet, et immatriculé au Livre foncier du Territoire sous le n° 320, au nom de Mme Aïcha Coubèche.